



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 084-218401065-20231218-AP_2023_041-AR

Arrêté n° 2023-041 (Abroge l'Arrêté 2021-0022)

Taxi n°2 – Changement de véhicule et modification immatriculation

Le Maire de la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports,

VU la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

VU le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de loi n°95-66 du 20 janvier 1995

VU l'arrêté n°035/2014 du 22 décembre 2014 fixant le nombre d'autorisation de stationnement de taxi sur la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes

VU l'arrêté n°006-2015 du 22 mai 2015 autorisant « AAP Taxis représenté par Monsieur Didier CARRICHON » à stationner un taxi sur la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes,

VU l'arrêté n°2021-0022 du 20 septembre 2021 portant Changement de véhicule et modification immatriculation,

VU la demande présentée le 15 décembre 2023 par « AAP Taxis », représenté Monsieur Didier CARRICHON portant modification d'immatriculation pour changement de leur véhicule,

CONSIDERANT que Monsieur Didier CARRICHON, AAP Taxis, a remplacé le véhicule immatriculé GA-409-YX de marque PEUGEOT, comme cité dans l'arrêté n°2021-0022 par le véhicule GS-355-SJ ;

ARRETE

Article 1^{er}

AAP Taxis représenté par Monsieur Didier CARRICHON dont le siège social est situé 62 Avenue Jean Jaurès 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes est autorisé à stationner le véhicule suivant :

Taxi n° 2 - Marque : PEUGEOT - Type 408

Immatriculation : GS-355-SJ

Article 2

Les autres articles de l'arrêté 006-2015 du 22 mai 2015 restent inchangés,

Article 3

Le Directeur Général des Services, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet et une autre remise à l'intéressé.

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Vincent FAURE

